

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00760

Numéro SIREN : 830 135 166

Nom ou dénomination : A.E.S.D.D.

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2019 sous le numéro de dépôt 2592

BILAN ACTIF

DU 02 AVR. 2019

ACTIF	Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12	
	Brut	Amortissements et dépréciations (123456789)	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	1 700	410	1 290	1 630	340 20.86
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	1 116 100		1 116 100	1 116 100	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	11 000		11 000	11 000	
Total II	1 128 800	410	1 128 390	1 128 730	340 0.03
Stocks et en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances (3)					
Clients et comptes rattachés	2 887		2 887	24 487	21 600 88.21
Autres créances	109 756		109 756	5 483	104 273 NS
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	53 839		53 839	43 528	10 311 23.69
Charges constatées d'avance (3)	783		783	811	28 3.40
Total III	167 266		167 266	74 309	92 956 125.09
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	15 127		15 127	17 623	2 496 14.17
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 311 192	410	1 310 782	1 220 662	90 120 7.38

(1) Dont droit au bail
 (2) Dont à moins d'un an
 (3) Dont à plus d'un an

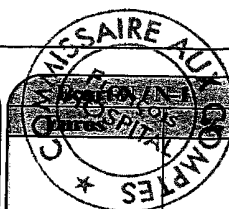
BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N-1 30/09/2018 12	Exercice N-1 30/09/2017 4		
CAPITAUX HISTORIQUES	Capital (Dont versé : 40 000)	40 000	40 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 311		1 311	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	125 787	1 311	124 476	NS
CAPITAUX HISTORIQUES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	3 890	670	3 220	480.60
Total I		170 987	41 981	129 007	307.30
CAPITAUX HISTORIQUES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS HISTORIQUES	Provisions pour risques	13 657	2 629	11 028	419.48
	Provisions pour charges				
Total III		13 657	2 629	11 028	419.48
DETTES (D) HISTORIQUES	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles	202 389	202 356	33	0.02
	Autres emprunts obligataires	103 740	101 344	2 396	2.36
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	601 151	662 366	61 215	9.24
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	202 867	202 827	39	0.02
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 175	2 847	328	11.51
	Dettes fiscales et sociales	12 816	4 312	8 504	197.21
DETTES (D) HISTORIQUES	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
COMPTES DE RÉGULATION	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 126 138	1 176 053	49 915	4.24
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 310 782	1 220 662	90 120	7.38

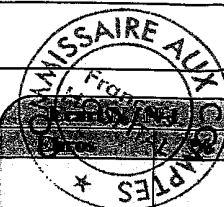
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

88 586

76 958



COMPTE DE RESULTAT



	Exercice N 30/09/2018 (2)			Exercice N-1 30/09/2017 (1)		
	France	Exportation	Total			
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	18 000		18 000	19 500	1 500	7.69
Chiffre d'affaires NET	18 000		18 000	19 500	1 500	7.69
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				19 125	19 125	100.00
Autres produits				0	0	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)			18 000	38 625	20 625	53.40
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			3 791	23 024	19 233	83.53
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 836	666	2 171	326.09
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			0		0	
Total des Charges d'exploitation (II)			6 627	23 689	17 062	72.02
I - Résultat d'exploitation (I-II)			11 373	14 936	3 564	23.86
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2018 12	Exercice N-1 30/09/2017 4		
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	155 912		155 912	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	155 912		155 912	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 028	2 629	8 399	319.48
Intérêts et charges assimilées (4)	41 857	10 096	31 761	314.60
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	52 885	12 725	40 160	315.61
2. Résultat financier (V-VI)	103 027	12 725	115 752	309.66
3. Résultat courant avant impôts (I-II-III-IV+V-VI)	114 400	2 212	112 188	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 220	670	2 550	380.60
Total VIII	3 220	670	2 550	380.60
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 220	670	2 550	380.60
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	14 607	231	14 838	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	173 912	38 625	135 287	350.25
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	48 125	37 315	10 811	28.97
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	125 787	1 311	124 476	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

155 912

CABINET A2C

SAS A.E.S.D.D.
Rue Robert Schuman

63500 ISSOIRE



ANNEXE DU 01/10/2017 AU 30/09/2018

CABINET A2C

18 Rue Valentin HAUY

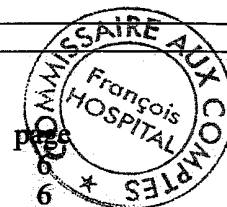
BP 5 - LA PARDIEU

63000 CLERMONT FERRAND

04.73.44.24.54

ANNEXE

SOMMAIRE

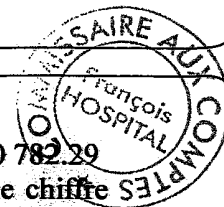


Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	9
Frais d'établissement	9
Titres immobilisés	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Dépréciation des créances	9
Obligations convertibles ou échangeables	9
Disponibilités en Euros	9
Produits à recevoir	10
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
Charges à répartir sur plusieurs exercices	10
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	11
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	11
Montant des engagements financiers	12
Liste des filiales et participations (modèle simplifié >50)	13

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 310 782.29 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 18 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 125 786.83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il est à signaler que notre société est en intégration fiscale depuis le 1er Octobre 2017 avec la SAS BCM.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

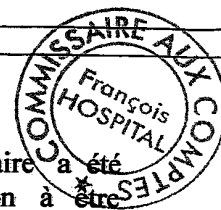
Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Informations générales complémentaires

La provision pour risque de non conversion des titres de l'emprunt obligataire déduite des résultats de la société car ces obligations n'ont pas vocation à être converties en actions à terme.



- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement			
TOTAL	1 700		
Autres participations	1 116 100		
Prêts, autres immobilisations financières	11 000		
TOTAL	1 127 100		
TOTAL GENERAL	1 128 800		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			1 700	1 700
TOTAL			1 116 100	1 116 100
Autres participations			11 000	11 000
Prêts, autres immobilisations financières				
TOTAL			1 127 100	1 127 100
TOTAL GENERAL			1 128 800	1 128 800

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	70	340		410
TOTAL GENERAL	70	340		410

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	340				
TOTAL GENERAL	340				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	17 623		2 496	15 127

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	670	3 220			3 890
TOTAL	670	3 220			3 890

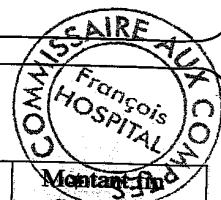
Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	2 629	11 028			13 657
TOTAL	2 629	11 028			13 657
TOTAL GENERAL	3 299	14 248			17 547

Dont dotations et reprises					
financières		11 028			
exceptionnelles		3 220			

Etats échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	11 000		11 000
Autres créances clients	2 887	2 887	
Impôts sur les bénéfices	17 378	17 378	
Taxe sur la valeur ajoutée	513	513	
Débiteurs divers	91 865	91 865	
Charges constatées d'avance	783	783	
TOTAL	124 426	113 426	11 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	202 389	2 389		200 000
Autres emprunts obligataires	103 740	3 740		100 000
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 056	2 056		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	599 095	61 544	428 707	108 844
Emprunts et dettes financières divers	202 867	2 867		200 000
Fournisseurs et comptes rattachés	3 175	3 175		
Impôts sur les bénéfices	10 713	10 713		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 103	2 103		
TOTAL	1 126 137	88 586	428 707	608 844
Emprunts remboursés en cours d'exercice	60 905			



ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018



Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000		400		400

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	1 700	20.00
Total général	1 700	

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

La valeur brute des titres de participation de la SAS BCM est constituée par le coût d'achat et les frais d'acquisition de ces titres. Ces derniers sont amortis sur une durée de 5 ans, amortissement constaté par une dotation aux amortissements dérogatoires qui s'élève à 3 220 € au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Obligations convertibles ou échangeables

(PCG Art.831-3, Art.531-11 et 832-13)

Catégories d'obligations	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
Oblig. convertibles en actions	40 000	1	400

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018



Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 087
Autres créances	912
Total	2 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	2 389
Autres emprunts obligataires	3 740
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 056
Emprunts et dettes financières diverses	2 867
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 175
Total	14 226

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	783
Total	783

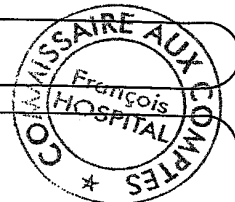
Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	15 127	
Total	15 127	

Les frais d'émission d'emprunts ont été répartis sur la durée des emprunts concernés au prorata de la rémunération courue au cours de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018



Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
Intérêts Courus sur Emprunts	41 248	815 875
Intérêts sur Emprunt obligataire convertible	70 000	
Intérêts sur emprunt participatif	84 000	
Intérêts sur Emprunt obligataire simple	32 399	
Emprunt obligataire simple in fine	100 000	
Emprunt obligataire convertible in fine	200 000	
Prime de Remboursement	88 228	
Emprunt participatif in fine	200 000	
Total (1)		815 875
Dont engagements assortis de sûretés réelles		41 248

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018



Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS B.C.M.	1 295 726	100.00	264 885
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Le 14/01/2019
MERCIER André PRESIDENT

SAS A.E.S.D.D.

Rue Robert Schumann

63500 ISSOIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

A.E.S.D.D.

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €

**Rue Robert Schumann
63500 ISSOIRE**

RCS CLERMONT-FERRAND 830 135 166

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2018

Aux Associés,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.E.S.D.D. relatifs à l'exercice d'une durée de 4 mois clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

6.1 Objectif de l'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

6.2 Démarche de l'audit

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 mars 2019

Pour la SARL A.A. ARVERNE AUDIT

Commissaire aux comptes



François HOSPITAL

Commissaire aux comptes associé

S.A.S. A.E.S.D.D.

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros

Rue Robert Schuman 63500 ISSOIRE

R.C.S. CLERMONT-FERRAND 830 135 166

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

Le soussigné, Monsieur André MERCIER, Président associé de la société « A.E.S.D.D. », Société par Actions Simplifiée, au capital de 40 000 Euros, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2018 établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice précité.

RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITÉ

1 - ANALYSE DE L'EXPLOITATION :

* Notre chiffre d'affaires, pour l'exercice clos le 30 Septembre 2018, s'est élevé à la somme de 18.000 Euros H.T. contre 19.500 Euros pour l'exercice 2017, soit une diminution de 1.500 €.

* Notre activité se limitant aux prestations rendues à notre filiale, la SAS BCM, notre taux de marge brute globale ressort à 100%.

* Les frais d'exploitation, dont vous trouverez le détail dans les comptes joints, se décomposent comme suit :

- autres achats et charges externes	:	3 791	€
- impôts et taxes	:	0	€
- frais de personnel	:	0	€
- autres charges	:	0	€
- charges financières	:	52 885	€

* Il a été constaté une dotation aux amortissements d'un montant de 2.836 Euros.

* Le bénéfice net comptable dégagé, après prise en compte d'un résultat financier de 103.027 Euros constitué essentiellement de dividendes versés par notre filiale à hauteur de 155.000 Euros et d'un résultat exceptionnel négatif de 3.220 Euros et d'un impôt sur les bénéfices négatif de 14.607 Euros, s'inscrit à 125.787 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons en outre que, s'agissant du second exercice d'activité de notre société, aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

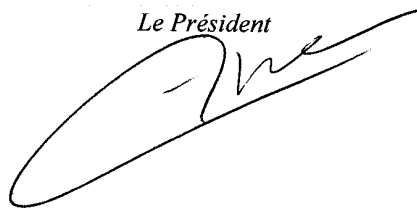
** Information sur les délais de paiement :*

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al. 1 du Code de Commerce, du décret n° 2015-1553 du 27 Novembre 2015 et de l'arrêté du 6 Avril 2016, nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer les informations relatives aux délais de paiement des clients et des fournisseurs, à la clôture de l'exercice.

** Informations Diverses :*

Conformément aux dispositions des articles L.225-184 du Code de Commerce et 174-20 du décret du 23 Mars 1967, nous vous indiquons qu'il n'a été consenti aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by several strokes.

EXTRAIT DU TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2018

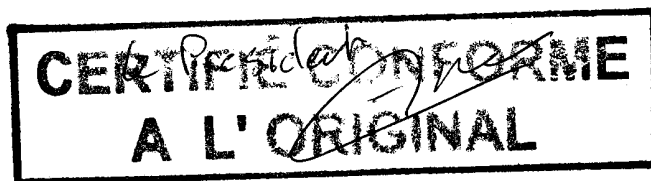
.../...

DEUXIEME DECISION (*)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Septembre 2017, qui s'élève à la somme de 1.310,56 Euros, au compte de Réserve Légale.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle en outre que, s'agissant du premier exercice d'activité de la société, aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

.../...



() Cette résolution a été adoptée à l'unanimité, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mars 2018.*